



SAS FRANCOIS PARENT
MAISON PARENT GROS
1 PLACE DE L EUROPE



21630 POMMARD

Contrat : PrévéA
Code client : 210626

Paris, le 15 novembre 2023

VOS COTISATIONS ÉVOLUENT AU 1^{ER} JANVIER 2024

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'adhérer à l'offre prévoyance **PrévéA** pour assurer la protection de vos salariés et nous vous en remercions.

Chaque année, selon les règles définies par le Conseil d'administration de votre institution de prévoyance, nous nous assurons de l'équilibre technique de cette offre. Compte tenu de son résultat technique déficitaire, les cotisations doivent être ajustées en conséquence.

Ainsi, une revalorisation tarifaire de 14 % s'appliquera sur votre contrat, à compter du 1^{er} janvier 2024. Vous pouvez consulter votre nouveau barème de cotisations au verso de ce courrier.

Nous vous rappelons que PrévéA vous permet de respecter vos obligations conventionnelles et de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

Votre conseiller commercial se tient à votre disposition pour faire le point sur vos garanties et vos besoins. Retrouvez les coordonnées de l'agence la plus proche de chez vous sur le site www.groupagric.com, rubrique « Contactez-nous ».

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Éric Gérard
Directeur Général Adjoint





BAREME DE COTISATIONS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Tarif (exprimé en % du salaire annuel brut)

	Tranche A ⁽²⁾	Tranches B et C ⁽²⁾
Cadres et non cadres	1,68 %	3,03 %
Dont mensualisation⁽¹⁾	0,51 %	1,13 %

(1) La cotisation correspondant à l'obligation de mensualisation n'est pas soumise à la CSG-CRDS ni au forfait social

(2) **Tranche A** : tranche de salaire brut limitée au plafond de la Sécurité sociale / **Tranche B** : tranche de salaire brut comprise entre 1 et 4 plafonds de la Sécurité sociale / **Tranche C** : tranche de salaire brut comprise entre 4 et 8 plafonds de la Sécurité sociale

La fiche DSN mise à jour sera disponible début décembre pour vous permettre de paramétrer votre logiciel de paie.

Vous avez la possibilité de résilier votre contrat en nous adressant votre demande par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours suivant la date de réception du présent courrier (le cachet de la Poste faisant foi).

Toutes les autres dispositions de votre contrat demeurent inchangées.